



Expulsion d'un logement de fonction

Par **LANCA**, le **11/05/2011** à **14:54**

Bonjour, une personne de mon entourage est employée depuis 15 ans par une association sportive privée (il y effectue des travaux d'entretien et de maintenance) qui occupe un espace appartenant à la mairie, qui récupère ce lieu (en partie). Depuis 6 ans il bénéficie d'un logement de fonction. L'association l'informe qu'il doit quitter le logement et lui propose une indemnité de 36000€ sans lui proposer de logement de remplacement. Le gardien des lieux depuis 2 ans se voit proposer une indemnité de 24000€ également. Alors qu'il n'est pas (encore...) licencié, tout cela est-il légal, et comment sont calculées ces indemnités ? merci de votre aide et réponses. Cordialement.